

Après trois années de travail, le projet de PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) fait à présent l'objet d'une enquête publique et vous est présenté à tous.

## L'enquête publique démarre et est ouverte du 14 septembre 2020 à 9h au 16 octobre 2020 à 17h



**Venez rencontrer les commissaires enquêteurs  
pour vous exprimer sur le projet de PLUi**

**Votre avis compte, vous avez la parole !**

### Pour consulter le projet

- Site internet : [www.cc-castelrenaudais.fr](http://www.cc-castelrenaudais.fr)
- Dossier papier à disposition en mairies et au siège communautaire aux jours et heures habituels d'ouverture

### Pour formuler vos observations

- **auprès des commissaires** aux dates de permanence indiquées au verso
- **par voie postale** à CC du Castelrenaudais, Service Urbanisme, Projet de PLUi, M. le Président de la Commission d'Enquête, 5 Rue du Four Brûlé, 37110 Château-Renault
- sur **les registres d'enquête** à disposition dans les mairies et au siège communautaire
- **par courrier électronique** à l'attention de Monsieur le Président de la Commission d'Enquête, à l'adresse suivante : [plui@cc-castelrenaudais.fr](mailto:plui@cc-castelrenaudais.fr)



## Les dates de permanence de l'enquête publique

<b>Autrèche</b>	<b>Judi 17 septembre</b> de 14 h à 17 h	Mairie
<b>Auzouer-en-Touraine</b>	<b>Mardi 22 septembre</b> de 9 h à 12 h	Mairie
<b>Château-Renault</b>	<b>Lundi 14 septembre</b> de 9 h à 12 h	Mairie
<b>Château-Renault</b>	<b>Judi 1<sup>er</sup> octobre</b> de 14 h à 17 h	Mairie
<b>Château-Renault</b>	<b>Vendredi 16 octobre</b> de 14 h à 17 h	Siège communautaire
<b>Crotelles</b>	<b>Judi 1<sup>er</sup> octobre</b> de 14 h à 17 h	Mairie
<b>Dame-Marie-Les-Bois</b>	<b>Mercredi 23 septembre</b> de 9 h à 12 h	Mairie
<b>La Ferrière</b>	<b>Lundi 28 septembre</b> de 14 h à 17 h	Mairie
<b>Le Boulay</b>	<b>Mardi 29 septembre</b> de 9 h à 12 h	Mairie
<b>Les Hermites</b>	<b>Judi 1<sup>er</sup> octobre</b> de 9 h à 12 h	Mairie
<b>Monthodon</b>	<b>Lundi 28 septembre</b> de 9 h à 12 h	Mairie
<b>Morand</b>	<b>Judi 17 septembre</b> de 9 h à 12 h	Salle polyvalente
<b>Neuville-sur-Brenne</b>	<b>Mardi 29 septembre</b> de 14 h à 17 h	Mairie
<b>Nouzilly</b>	<b>Mardi 15 septembre</b> de 14 h à 17 h	Mairie
<b>Nouzilly</b>	<b>Mardi 6 octobre</b> de 14 h à 17 h	Mairie
<b>Saint-Laurent-en-Gâtines</b>	<b>Judi 1<sup>er</sup> octobre</b> de 9 h à 12 h	Mairie
<b>Saint-Nicolas-des-Motets</b>	<b>Mercredi 23 septembre</b> de 14 h à 17 h	Mairie
<b>Saunay</b>	<b>Mardi 22 septembre</b> de 14 h à 17 h	Mairie
<b>Villedômer</b>	<b>Mardi 15 septembre</b> de 9 h à 12 h	Mairie
<b>Villedômer</b>	<b>Mardi 6 octobre</b> de 9 h à 12 h	Mairie

En raison de la crise sanitaire et sans préjuger de l'évolution de l'épidémie de Covid 19, la consultation du dossier et la réception du public se feront dans le respect des gestes barrières notamment le **port du masque** obligatoire, l'obligation d'**utiliser le gel hydro-alcoolique** mis à la disposition du public, le respect des **mesures de distanciation** à l'intérieur et à l'extérieur des locaux, l'**utilisation de son propre stylo**.

## Annexe à l'arrêté prescrivant l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes du Castelrenaudais

En raison de la pandémie de COVID-19, **le public est invité à privilégier la voie dématérialisée** avec :

- consultation du dossier sur le site Internet de la Communauté de communes : <https://www.cc-castelrenaudais.fr/>
- envoi des observations à l'adresse de messagerie dédiée : [plui@cc-castelrenaudais.fr](mailto:plui@cc-castelrenaudais.fr)
- ou par courrier postal :

À l'attention de M. le Président de la Commission d'Enquête  
Communauté de Communes du Castelrenaudais - Service Urbanisme  
Projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal  
5 rue du Four Brûlé - 37110 CHÂTEAU-RENAULT

Cependant, pour les personnes ne disposant pas d'accès dématérialisé et/ou pour celles souhaitant **rencontrer le commissaire enquêteur**, la consultation en mairie et à la Communauté de Communes est possible, suivant un protocole sanitaire visant la protection du public et des personnes en charge de cette enquête publique.

### Pendant les permanences :

- les commissaires-enquêteurs recevront le public dans un bureau mis à disposition, avec fléchage adapté. Sur la porte, un affichage rappellera les mesures barrières. Désinfecté avant l'arrivée du public et à la fin de chaque permanence, ce bureau sera ventilé entre chaque rendez-vous.

- Le public sera reçu par groupes de deux personnes maximum.
- Chaque mairie siège de l'enquête publique gère, par tout moyen qu'elle juge approprié, le flux du public.
- Du gel hydro-alcoolique est tenu à disposition à l'entrée du bureau pour un nettoyage obligatoire des mains avant et après entretien.
- Le port d'un masque est obligatoire.
- Le public vient avec son stylo personnel.

### En dehors des permanences :

- Toute personne peut consulter le dossier (papier ou version numérique sur poste informatique dédié) aux heures habituelles d'ouverture au public des mairies et de la Communauté de Communes.

- Du gel hydro-alcoolique sera disponible.
- Le poste informatique sera désinfecté avant et après chaque consultation.